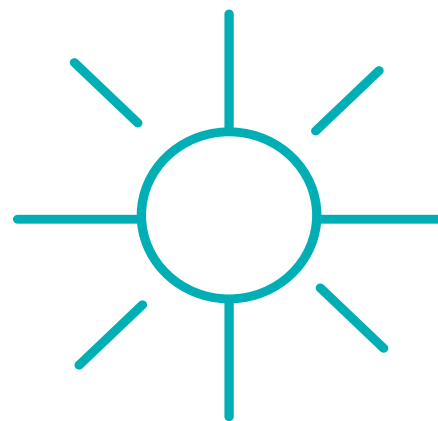


# Prévoyance



L'ADHÉSION À LA PROTECTION PRÉVOYANCE SÉRÉNA EST EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉE AUX AGENTS EN ACTIVITÉ NORMALE DE SERVICE

Je peux choisir le niveau de sécurité adapté à ma situation pour assurer ma tranquillité et celle de ma famille :

## MGAS Séréna

Un premier niveau de garantie pour limiter mes difficultés financières en cas d'aléa de la vie.

## MGAS Séréna +

Mon salaire est préservé en cas d'arrêt de travail et mes proches reçoivent un an de salaire si je décède.

## MGAS Séréna Max

Ma famille bénéficie d'une large couverture financière puisqu'une partie de mes primes est maintenue.

## OBLIGATOIRE

Garanties exprimées en % du TIB dans les conditions et limites décrites dans la notice.

### Capital Décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)

#### Séréna

70 %  
PTIA : minimum  
de 20 000€

#### Séréna +

100 %  
PTIA : minimum  
de 40 000€

#### Séréna Max

130 %  
PTIA : minimum  
de 60 000€

### Capital Décès

Majoration en cas d'Accident

+70 %

+100 %

+130 %

Majoration en cas d'Accident de service (trajet compris)

+70 %

+100 %

+130 %

Majoration en cas de décès concomitant du conjoint

-

+100 %

+130 %

### Capital Éducation (par enfant scolarisé)

-

10 000 €

10 000 €

### Capital Orphelin handicapé

20 000 €

40 000 €

60 000 €

### Complément de perte de traitement / salaire en cas d'Incapacité Temporaire Totale de travail (ITT)

75 %

85 %

95 %

### Rente Invalidité permanente totale (IPT)

(Taux invalidité > 66%)

-

55 %

75 %

### Rente Invalidité permanente partielle (IPP)

(Taux invalidité N entre 33% et 66%)

-

55% x N / 66

75% x N / 66

### Dépendance (Montant mensuel)

260 € à domicile  
et à l'hôpital

260 € à domicile  
520 € à l'hôpital

520 € à domicile  
et à l'hôpital